

Tout savoir sur le défrichement

LE VENDREDI 3 AVRIL 2009 DE 14H30 À 16H30

Un défrichement c'est quoi exactement ? ce n'est ni un débroussaillage ni une coupe ordinaire de bois. On peut même défricher sans couper un seul arbre !

Une autorisation administrative préalable est nécessaire à toute opération de défrichement. Suivant les cas :

- des dispenses d'autorisation sont possibles
- dans d'autres cas la demande de défrichement est rejetée de plein droit
- l'autorisation peut être accordée sans réserve ou sous réserve de certains aménagements

Et la **"taxe sur le défrichement"** ? la loi a changé depuis 2001. Nous verrons les nouvelles dispositions.

Cas particulier de défrichements à l'aide d'exemples :

- Les défrichements en vue de culture agricole
- le cas des constructions diverses en espace boisé
- Le cas des campings et zones de stockage en forêt et des pistes de ski

Intervenant : Marc PETITEAU de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt .



Le défrichement c'est aussi le changement de la destination des sols comme ici



Ne pas confondre débroussaillage et défrichement



Défrichement ou pas défrichement ?
Tout dépend de l'objectif final des travaux.

Rendez vous le
VENDREDI 3 AVRIL 2009
DE 14H30 À 16H30
Salle de réunion à la Chambre
d'Agriculture de Gap

8 ter rue capitaine de Bresson
05010 GAP CEDEX



CETTE RÉUNION EST GRATUITE
ET OUVERTE À TOUS.

RENSEIGNEMENTS :
GILLES BOSSUET 06 75 69 61 73
JEAN-MICHEL RAYNE TEL 06 71 07 71 37

Intervenant : Marc PETITEAU de la Direction
Départementale de l'Agriculture et de la Forêt .

Le CRPF et la Chambre d'Agriculture peuvent
vous aider à mieux connaître et situer vos
bois en établissant gratuitement un
« diagnostic » de vos parcelles boisées avant
toute décision. Adressez vous au « Bureau de
la Forêt Privée » à l'adresse ci-dessous.

**Centre Régional de la Propriété
Forestière / Chambre d'Agriculture**
8 ter rue Capitaine de Bresson
05010 GAP Cedex



INVITATION

Vendredi 3 Avril 2009 de
14h30 à 16h30
À la Chambre d'Agriculture
à GAP

TOUT SAVOIR SUR
LE DEFRICHEMENT

La nouvelle réglementation
à l'aide d'exemples

